

CONVENTION DE COMMUNICATION DE SOUTIEN

Projet

Association

N° de soutien : *(à compléter par la FND)*

Montant de l'aide accordée : € *(à compléter par la FND)*

Édition :

Insertion dans le dossier du projet d'une présentation de la Fondation Notre Dame avec le logo

Mention du soutien et logo de la Fondation Notre Dame sur les :

Brochures Tracts Affiches Programmes Newsletters

Cartons d'invitation d'un événement lié au projet (le bon à tirer doit impérativement être soumis pour validation)

Présentation et logo de la Fondation transmis par courriel sur demande à Véronique Veber : vveber@fondationnotredame.fr

Internet :

Logo sur la page d'accueil du site web et lien vers le site de la Fondation Notre Dame www.fondationnotredame.fr

Presse/Radio/TV :

Citations du soutien de la Fondation Notre Dame lors des rencontres avec les médias pour tout article ou dossier de présentation

Pour tous les supports, la Fondation Notre Dame souhaite recevoir un exemplaire papier et/ou le lien web de chaque publication où figure son logo ou la mention de son soutien.

Illustrations :

Transmission de photos du projet accompagnées, **obligatoirement**, du crédit (nom du photographe ou mention « droits réservés ») et des autorisations de droit à l'image des personnes concernées ou, le cas échéant, un écrit de l'association autorisant la Fondation à utiliser les photos pour les actions de communication.

Signalétique sur les lieux :

Plaque d'inauguration « **avec le soutien de la Fondation Notre Dame** »

Logo de la Fondation Notre Dame (accueil...)

Logo de la Fondation Notre Dame sur véhicule

Le versement de la subvention de la Fondation Notre Dame est conditionné par la mise en œuvre des moyens précités et par la présentation des éléments de communication (voir ci-dessus), affichant la visibilité du soutien réalisé.

Christophe-Charles Rousselot

Le Délégué général de la Fondation Notre Dame

Le Directeur / Le Président